

Eau : la situation reste fragile

Les pluies font du bien mais ne changent pas fondamentalement la donne. Les mesures de restriction perdurent.

« Les pluies ou averses des jours passés ont permis de stabiliser les débits des cours d'eau. La situation reste néanmoins très fragile. Les débits de la Loire restent relativement faibles : il est possible que des mesures plus contraignantes soient mises en place dans les semaines à venir, en fonction des précipitations », indique la préfecture.

Hier, le préfet a modifié les mesures de restriction des prélèvements d'eau. Sept bassins sont classés en vigilance : l'Erdre, le Loir, la Loire,

l'Authion, l'Hyrôme, le Lathan, l'Evre. Sur ce territoire, tous les usagers sont appelés à économiser l'eau.

Huit bassins sont en restriction : la Sèvre nantaise, la Romme, le Couasnon, l'Argenton, la Thau, la Moine, la Divatte, le Thouet. Il y est interdit de pomper dans les cours d'eau et les plans d'eau de 10 h à 20 h et de manœuvrer les vannes. L'interdiction totale de prélèvement concerne quatre bassins : le Layon, l'Aubance, l'Oudon, le Brionneau.

Enfin, le nouvel arrêté préfectoral

interdit les usages non prioritaires de l'eau (remplissage des piscines privées, lavage des bâtiments et voiries, arrosage des espaces verts et terrains de sport, lavage des véhicules hors station, alimentation des fontaines et des jets d'eau...) dans le bassin de l'Oudon et maintient la restriction dans le reste du département.

Plus de renseignements : site internet de la Direction départementale des territoires : <http://www.maine-et-loire.equipement-agriculture.gouv.fr>

OF 2018120-4